

# Controverse

**Le réquisitoire du procureur de la République près le tribunal régional du Trarza, représentant le ministère public auprès de la cour criminelle qui tient ses assises depuis le 21 novembre dernier à Ouad Naga, prononcé mercredi dernier, semble avoir donné le signal d'un affrontement final entre l'accusation et la défense des présumés putschistes.**

Intervenant à la suite de débats qui auront laissé l'opinion nationale sur sa faim, pour n'avoir pas apporté ni la lumière, ni les révélations attendues dans le cadre de ce procès, notamment sur les conditions de préparation de l'action sanglante du 8 juin 2003, sur la mort de l'ancien chef d'état-major de l'armée nationale, Mohamed Lemine Ould N'Diayane, pratiquement oubliée par l'accusation, sur les liens entre "les conjurés" des 8 août et 29 septembre 2004 avec le Burkina et la Libye... le réquisitoire a provoqué une vive réaction des avocats de la défense, et a marqué le point de départ d'une véritable polémique à fort accent politique, qui présente toutes les caractéristiques d'un affrontement final.

## **"Un réquisitoire marqué par l'indigence argumentaire et la cruauté des peines"**

Le collectif des avocats de la défense des présumés putschistes a dénoncé le réquisitoire du ministère public, lors d'un point de presse tenu samedi dernier.

Ce réquisitoire est qualifié de "sévère" et "cruel" pour avoir réclamé la tête de 17 personnes, 120 peines de travaux forcés et une cinquantaine de peines d'emprisonnement dont 5 années fermes pour les dirigeants de l'opposition.

En fait, pour le collectif des avocats de la défense, la sévérité des peines réclamées est inversement proportionnelle à "la précarité des arguments de faits et de droits" présentés par l'accusation tout au long des

assises de Ouad Naga. La défense souligne de la sorte le problème lié à la mise en lumière de la responsabilité personnelle et strictement individuelle de nombreux accusés, mettant sur le tapis la difficulté d'avoir à rendre la justice dans une affaire où des faits criminels ont été commis en groupe, avec l'exigence de déterminer les actes imputables à chaque individu.

En fait, ce genre d'affaires a toujours représenté un casse-tête, "une véritable bête noire" des hommes chargés de rendre la justice.

Par ailleurs, au cours du point de presse du collectif des avocats de la défense, le porte parole du gouvernement a été accusé d'avoir "balayé l'obligation de réserve qui pèse sur lui d'un revers de main, réduisant à néant la présomption d'innocence et soutenant allégrement que de toutes les déclarations de Saleh Ould Hannena devant la cour, il n'y a lieu de retenir qu'un seul élément, l'intégration dans l'armée en 1984 avec la volonté de faire un coup d'état et de prendre le pouvoir par la force, tout le reste n'est que mensonges lui ayant été soufflés par ceux qui lui rendent visite". L'allusion aux avocats paraît donc évidente aux yeux des membres du collectif de défense des présumés putschistes. Les hommes en toge dénoncent avec véhémence "la forme désobligeante et la malveillance des propos", tout en apportant quelques observations.

La déclaration de Ould Abdi, ministre de la communication et porte parole du gouvernement, est perçue comme "une entorse au principe sacro-saint de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice, et porte aussi atteinte à l'obligation de réserve qui s'impose à tous les médias, et notamment à ceux de l'Etat, vis à vis d'une instance judiciaire criminelle, de surcroît en cours".

La sortie de ce responsable gouvernemental est assimilée "objectivement" à une tentative visant à influencer l'opinion des juges et à discréditer le rôle de la défense dans l'issue des assises de la cour criminelle siégeant à Ouad Naga, et "justifier a priori les décisions du juge si, par extraordinaire, elles sont conformes aux demandes du parquet".

# Controverse

## Suite de la Une

La défense se demande alors si on peut parler d'un procès juste et équitable dans un tel cas de figure.

### **Le camp du pouvoir dénonce la politisation du procès**

Le secrétaire général du PRDS, Bpullah Ould Mogueya, affirme dans un communiqué remis à la presse le 8 janvier, "qu'une minorité d'avocats a choisi d'exploiter la détresse de leurs clients et de leurs proches à des fins politiciennes". Un choix qui s'est traduit par une transformation de la barre de la cour criminelle "en tribune de propagande et d'agitation, dans le but de détourner la justice de son cours normal". Dans cette déclaration, le premier responsable du parti au pouvoir souligne que c'est "une évidence" que le peuple mauritanien, les accusés et leurs proches "n'ont pas intérêt à suivre la voie tordue" tracée par cette minorité d'avocats. Ould Mogueya profite par ailleurs de la circonstance pour rappeler "que la Mauritanie a fait face, en juin 2003, à un complot criminel visant l'anéantissement des institutions démocratiques et constitutionnelles", mais également "la tentative d'août et septembre 2004" dont l'objectif était de faire "sombrier le pays dans le chaos".

Le haut responsable du parti au pouvoir remarque que les présumés auteurs des faits enregistrés en 2003 et 2004, militaires et civils, ont été déférés devant une juridiction "ordinaire avec toutes les garanties offertes par la loi", ce qui illustre "l'enracinement de l'Etat de droit dans le pays". Dans ces conditions, le SG du PRDS n'a naturellement rien à reprocher au réquisitoire du parquet.

Le porte parole de la même formation, Daha Ould Teïss, considère que la déclaration devant la cour criminelle de l'ancien chef de l'Etat et candidat malheureux à la présidentielle de novembre 2003, Mohamed Khouna Ould Haidallah, affirmant qu'il a été victime de deux coups d'Etat en décembre 1984 et novembre 2003 à travers la

falsification des résultats, "est une provocation vis à vis du peuple mauritanien et de la communauté internationale", pour la bonne et simple raison que l'action du 12 décembre 1984 a été vécue comme "une délivrance" par les citoyens du pays. Pour Ould Teïss, les déclarations de l'ancien chef de l'Etat devant les assises de Ouad Naga "confirment son contact avec le fugitif Saleh Ould Hannena". Un élément qui peut certainement justifier le réquisitoire du parquet aux yeux du porte parole du PRDS.

### **Le camp de Haidallah dénonce la fuite en avant du pouvoir**

Dans le camp de l'ancien chef de l'Etat, l'attrait des responsables de l'opposition démocratique devant la cour criminelle a toujours été considéré comme relevant d'une "procédure politique, enveloppée dans un faible vernis judiciaire". Le réquisitoire du parquet semble avoir conforté ce sentiment et représente une nouvelle étape dans "le processus d'atteinte aux droits de l'homme dans le pays", selon son porte-parole, Mohamed Abdallahi Ould Kharchy. Les partisans de l'ancien chef de l'Etat dénoncent ainsi "une fuite en avant des autorités, qui ont refusé l'appel au dialogue politique et au débat national lancé par l'opposition", dans le souci d'écarter les adversaires crédibles de l'actuel chef de l'Etat des futures consultations électorales". Ce tournant est mis en rapport avec le contexte "de crise politique, économique et sociale que connaît le pays, et au moment où l'Union Européenne s'inquiète à propos de la situation des droits de l'homme".

Le réquisitoire du procureur de Rosso est perçu comme un signal et les peines requises "ne sont de nature ni à panser les plaies, ni à soulager les souffrances des nombreuses familles déjà dans une détresse totale", ajoute Ould Kharchy dans un communiqué remis à la presse.

AMADOU SECK.